

Rapport égalité femmes-hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu fort pour notre territoire. C'est une valeur républicaine et un vecteur de cohésion sociale à l'échelle communautaire.



La conquête de nouveaux droits pour les femmes est une étape incontournable pour la réalisation de progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour autant, il reste encore du chemin à parcourir pour une meilleure représentation des femmes dans la vie locale, mais aussi en matière d'égalité professionnelle ou encore en matière de lutte contre les discriminations auxquelles les femmes peuvent être confrontées.

Depuis sa création en 2014, Auray Quiberon Terre Atlantique a pris des engagements et poursuit sa mobilisation pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes qui la composent et donnent corps aux projets qu'elle porte.

Ainsi, au 31 décembre 2020, l'effectif permanent de la Communauté de Communes était de 150 agents (134 en 2019), les femmes y sont représentées à 61,3 % (92 femmes) et les hommes à 38,7 % (58 hommes). Il est à noter que la part des femmes parmi les cadres est largement supérieure à la moyenne nationale (54,3 %) puisque les femmes représentent 66 % des encadrants d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

De même, le Comité de direction réunissant le Directeur général des services et les 4 directeurs est composé de 2 femmes et de 3 hommes. En ce qui concerne la rémunération, celle-ci est versée de manière identique pour les hommes et les femmes, à savoir un traitement conforme au statut et un régime indemnitaire établi sur la base de critères rattachés au poste. Elle est ainsi identique quel que soit le sexe de l'agent. La somme des 10 rémunérations les plus élevées est de 571 687,93 euros et concerne 5 femmes et 5 hommes ([top10rémunérations](#)).

Par ailleurs, encouragées par la direction générale, les mœurs évoluent positivement puisque sur les 4 demandes de congés d'accueil d'un enfant demandées en 2020 par les agents de la Collectivité, 2 concernaient des congés maternités et 2 des congés paternités.

Enfin, la promotion de l'égalité homme/femme par la collectivité s'effectue également dans le retour à l'emploi avec les chantiers d'insertion qui comptent environ 1/3 de femmes, dans les subventions aux entreprises en attribuant 1 000 € à l'association "Entreprendre au féminin", dans la commande publique, ainsi que dans la lutte contre les discriminations dans notre communication interne et externe